



Cahier des charges pour l’animation de réunions professionnelles « Matinales Bois des Alpes »

Volet 2020 de « Construire des bâtiments multi-étagés en bois certifié des massifs »

Table des matières

1. Contexte de l’action	2
Information sur le financement de cette action	2
2. Objet du cahier des charges	2
3. Description détaillée des objectifs	2
4. Supervision et moyens	3
5. Livrables pour l’action 2020	3
6. Délais – Suivi	3
7. Modalités de sélection du prestataire	4
Présentation de l’offre	4
Analyse de l’offre	4
8. Remise des offres	4

1. Contexte de l'action

En 2019, Bois des Alpes a mandaté Olivier Gaujard pour réaliser un rapport sur la construction d'immeubles et de bâtiments multi-étagés en Bois des Alpes. Ce rapport concluait que la construction de telles structures était possible techniquement en bois certifié, mais que les freins principaux sont la non-disponibilité dans un temps court des volumes de bois suffisant, et la nécessité pour la filière de s'organiser pour répondre sur de tels marchés, qui peuvent dépasser les capacités individuelles de plusieurs entreprises certifiées.

Information sur le financement de cette action

Cette action est réalisée avec le soutien du POIA (fonds FEDER), de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'ANCT (fonds FNADT), et des DRAAF AURA et PACA, ainsi que celui de France Bois Forêt. L'association a donc des obligations auprès de ces financeurs, qui imposent le respect des délais et des livrables évoqués plus bas.

2. Objet du cahier des charges

L'objectif du cahier des charges est de permettre aux candidats de proposer une offre adaptée aux besoins énoncés pour l'animation de réunions professionnelles se déroulant à partir de fin 2020 et durant l'année 2021.

Ces réunions mettront autour de la table les acteurs concernés par ces projets : scieurs fournisseurs de la matière première, lamellistes fabricants du principal produit structurel disponible en BDA pour ce type de chantier, et constructeurs bois qui réaliseront ces bâtiments, afin qu'ils puissent échanger et s'organiser sur les synergies à mettre en place pour mener à bien de tels projets. Délais de transformation, planification des projets, prix, qualité technique requise, tous ces sujets pourront être abordés dans ces réunions. Pourront y être invités les acteurs de la maîtrise d'œuvre, voire de la maîtrise d'ouvrage, qui seront intéressés par ces projets, afin d'acquérir les compétences et les savoirs nécessaires pour bien les mener.

3. Description détaillée des objectifs

Animation de réunions professionnelles : 9 réunions d'une demi-journée chacune, avec une affluence pouvant aller de 5 à 20 personnes.

L'animateur devra être compétent en construction bois, et connaître le contexte alpin, afin de pouvoir diriger les échanges. La connaissance des problématiques propres aux bâtiments de moyenne hauteur sera prise en compte, puisque ce sera le thème principal des échanges.

Chaque réunion sera organisée autour d'une thématique déterminée à l'avance avec Bois des Alpes.

Certaines des réunions auront pour thématique : l'adéquation de l'offre et de la demande pour réaliser des lamellé-collé plus adaptés à la ressource, comment améliorer la gestion des délais, comment gérer les stocks efficacement, et d'autres seront déterminées par la suite.

4. Supervision et moyens

Cette action sera supervisée du point de vue opérationnel par le chargé de projet Bois des Alpes, et par le bureau de l'association. Tout membre du bureau qui risquerait d'être en conflit d'intérêt sera écarté de toutes les discussions ayant trait au choix du prestataire.

L'association Bois des Alpes dispose d'un outil de visio-conférence permettant l'enregistrement des réunions, et pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes en simultané, si cela s'avère nécessaire. L'association se fera aussi le relais auprès des invités aux réunions pour leur transmettre invitation et modalités.

5. Livrables pour l'action 2020

- Comptes-rendus des réunions
- Emargement des réunions
- Un rapport intermédiaire après les 3 premières réunions pour proposer des orientations pour les suivantes
- Un rapport final qui synthétise les conclusions des réunions et dessine les pistes à approfondir par la suite

6. Délais – Suivi

La première réunion doit avoir lieu avant le 20/12/2020.

Le rapport intermédiaire devra être rendu 3 semaines après la tenue de la troisième réunion.

Le rapport final, accompagné de l'ensemble des émargements et des comptes-rendus (qui peuvent être individuellement remis après chaque réunion) sera dû 4 semaines après la dernière réunion.

Les réunions ne devront pas être espacées de plus de 6 semaines les unes des autres, et pourront se tenir à minimum à 2 semaines d'écart, si elles traitent de sujets suffisamment différents pour intéresser une majorité d'acteurs différents.

7. Modalités de sélection du prestataire

Présentation de l'offre

Le dossier de réponse à la présente consultation devra comporter les éléments suivants :

- Présentation du prestataire et le cas échéant de son équipe, de ses compétences et de ses références ;
- Proposition de méthodologie sur l'animation
- Proposition de planning
- Proposition financière

Analyse de l'offre

L'offre sera notée par le bureau de Bois des Alpes, selon le barème qui suit :

Compétences et références : 30 points

Méthodologie : 30 points

Offre financière : 35 points

Pertinence du planning : 5 points

La meilleure offre dans chaque critère se verra attribuer le maximum de points, et les autres offres seront classées en suivant.

8. Remise des offres

Les offres seront remises pour le vendredi 20 novembre 2020, à 12h00, au plus tard. La décision d'attribution interviendra le mercredi 25 novembre 2020, après une possible phase d'échanges avec les candidats les 23 et 24 novembre.